

Laboratoire Bretin
8-10 Place Joubert
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 22 52 09

Laboratoire Lalande
14, Rue de la Grenouillère
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 22 04 44

Laboratoire de Vonnas
107 A Rue du 19 Mars 1962
01540 VONNAS
04 74 50 17 89

Identification des prélèvements

- ✓ l'identité doit être vérifiée en demandant au patient de décliner lui-même son identité (*ne pas lui demander « vous vous appelez bien Dupond » mais : quel est votre nom prénom et ddn*)
- ✓ l'étiquetage ne doit jamais être effectué à l'avance
- ✓ il est réalisé immédiatement après le prélèvement,
- ✓ et en présence du patient

L'absence ou l'erreur d'identification de l'échantillon constitue un critère de non-conformité majeure entraînant un refus de réaliser l'analyse. Celui-ci ne pourra être levé qu'après justificatif écrit et signé du préleveur amenant la preuve de bonne identification.

L'identification doit comporter :

- ✓ Le nom de naissance
- ✓ Le prénom
- ✓ Le sexe
- ✓ La date de naissance

Elle peut être complétée avec :

- ✓ Le nom d'usage (anciennement nom marital ou nom d'épouse)

Il est fortement recommandé de consulter la carte d'identité, le passeport ou le titre de séjour pour tout nouveau patient ou en cas de doute sur l'identité au laboratoire. La même démarche est demandée auprès des infirmières libérales et dans les centres de soins.

Groupe sanguins et RAI :

La vérification de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour est obligatoire :

Avant tout prélèvement, l'identité du patient est saisie, à partir d'un document officiel d'identité qui indique le nom de naissance, le premier prénom d'état civil, la date de naissance et le sexe et qui comporte une photographie. Au moment du prélèvement, le professionnel vérifie que l'identité déclarée par le patient correspond à celle figurant sur la prescription et, le cas échéant, à celle figurant sur le bracelet d'identification si le patient est hospitalisé. En l'absence de concordance stricte entre les données d'identité, l'examen est arrêté jusqu'à la résolution de l'erreur.

Toute erreur d'identification entraînera obligatoirement l'annulation de tous les résultats et nécessitera un ou des nouveaux prélèvements.

L'identification des tubes doit être, de préférence, réalisée en retranscrivant de façon manuscrite les informations (les étiquettes autocollante sont tolérées mais doivent être vérifiées avec précaution).

Lorsqu'une seconde détermination est effectuée, l'échantillon sanguin est prélevé par un professionnel différent de celui de la première détermination. L'échantillon sanguin peut aussi être prélevé par le même professionnel que celui qui a effectué la première détermination dès lors qu'il l'effectue lors d'un deuxième acte de prélèvement, impérativement indépendant du premier et comprenant une nouvelle vérification de l'identification du patient.